



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 mai 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

7 mai 2024

Agriculture - Convention avec WWF-France pour la prise en charge financière du diagnostic « eau-sol » et des jours d'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du nouveau règlement d'aide à l'installation agricole

N° de la délibération 2024-254

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 mai 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Valina FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à Pierre GUICHARD), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

WWF-France, de par sa stratégie 2020-2025, souhaite mobiliser une partie de ses moyens sur la thématique quantitative de la ressource en eau en lien avec la production agricole. La vision est de soutenir les enjeux de sobriété (filière, technologie...) et de résilience (agroécologie, solutions fondées sur la nature). Cette stratégie s'appuie notamment par des projets de terrain choisis en 2023. Le Nord de la Drôme a ainsi été retenu et fait l'objet d'un travail de concertation et de construction de projets en lien avec les acteurs locaux (ex : collectivités, chambre d'agriculture, services de l'Etat, associations...).

ARCHE Agglo a été retenue pour la mise en œuvre d'un premier projet :

- ✓ la prise en compte de la préservation de la ressource en eau dans le règlement d'aide à l'installation agricole pour tout le territoire de ARCHE Agglo ; (détail du dispositif présenté dans la délibération suivante)

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu le Projet de Territoire « Horizon 2050 »,

Vu la délibération n°2023-259 qui approuve la stratégie et les trois enjeux du Projet Alimentaire inter-Territorial pour la période de 2023 à 2028 ;

Considérant notamment l'enjeu stratégique n°3 qui vise à « Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental) »

Considérant l'enjeu de préserver la ressource en eau sur le territoire ;

Considérant le projet de construction du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) côté Drôme pour ARCHE Agglo ;

Considérant le projet de construction du PTGE côté Ardèche pour ARCHE Agglo ;

Considérant la convention proposée par WWF-France pour formaliser le partenariat avec ARCHE Agglo et le financement du projet qui vise à accompagner les agriculteurs lors de leur installation pour la préservation de la ressource en eau,

Considérant que WWF France s'engage à fournir à ARCHE Agglo un montant total de cent-vingt-mille (120 000) euros pour les dépenses du projet sur la période du 1^{er} juillet 2024 au 29 janvier 2027 ;

Considérant l'avis du bureau du 25 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** la convention avec WWF France ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 mai 2024.